



19.5.2010

B7-0278/2010 }  
B7-0279/2010 }  
B7-0280/2010 }  
B7-0281/2010 }  
B7-0289/2010 }RC1/rév.

## PROPOSITION DE RÉOLUTION COMMUNE

déposée conformément à l'article 122, paragraphe 5, du règlement

en remplacement des propositions de résolution déposées par les groupes:

ALDE (B7-0278/2010)  
PPE (B7-0279/2010)  
S&D (B7-0280/2010)  
Verts/ALE (B7-0281/2010)  
ECR (B7-0289/2010)

sur la situation en Thaïlande

**Cristian Dan Preda, Ioannis Kasoulides, Mario Mauro, Bernd Posselt, Eija-Riitta Korhola, Filip Kaczmarek, Tunne Kelam, Bogusław Sonik, Monica Luisa Macovei, Elena Băsescu, Laima Liucija Andrikienė, Lena Kolarska-Bobińska, László Tóké, Thomas Mann, Csaba Sógor, Martin Kastler**  
au nom du groupe PPE

**Véronique De Keyser, Marc Tarabella**  
au nom du groupe S&D

**Niccolò Rinaldi, Marielle De Sarnez, Ramon Tremosa i Balcells**  
au nom du groupe ALDE

**Barbara Lochbihler, Heidi Hautala**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Charles Tannock, Michał Tomasz Kamiński, Ryszard Antoni Legutko, Adam**

RC\817852FR.doc

PE441.872v01-00}  
PE441.873v01-00}  
PE441.874v01-00}  
PE441.875v01-00}  
PE441.885v01-00} RC1/rév.

**Bielan, Tomasz Piotr Poręba, Geoffrey Van Orden, Julie Girling, Zbigniew Ziobro, Jacek Olgierd Kurski, Ryszard Czarnecki, Edvard Kožušník**  
au nom du groupe ECR  
**Fiorello Provera, Juozas Imbrasas, Lorenzo Fontana**  
au nom du groupe EFD

RC\817852FR.doc

PE441.872v01-00}  
PE441.873v01-00}  
PE441.874v01-00}  
PE441.875v01-00}  
PE441.885v01-00} RC1/rév.

**FR**

## Résolution du Parlement européen sur la situation en Thaïlande

*Le Parlement européen,*

- vu la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948,
  - vu le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966,
  - vu les Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois de 1990,
  - vu les déclarations de M<sup>me</sup> Catherine Ashton, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur la situation politique en Thaïlande des 8 et 13 avril 2010,
  - vu la déclaration du secrétaire général de l'ANASE du 12 avril 2010 sur la situation en Thaïlande,
  - vu l'article 122, paragraphe 5, de son règlement,
- A. considérant que la Thaïlande a été le témoin d'une crise violente opposant le mouvement dit des "chemises rouges" au gouvernement - soutenu par l'armée et par les "chemises jaunes"-, qui a déjà coûté la vie à plus de 60 personnes et a fait plus de 1700 blessés,
- B. considérant que l'état d'urgence a été proclamé dans plus de vingt provinces à travers le pays,
- C. considérant la flambée de violence du 10 avril 2010 à Bangkok entre manifestants et forces de sécurité,
- D. considérant que, le 3 mai 2010, le Premier ministre, M. Abhisit Vejjajiva, a présenté une feuille de route comportant un plan en cinq points devant conduire à des élections générales prévues pour le 14 novembre 2010,
- E. considérant que, le 13 mai 2010, à Bangkok, la violence a de nouveau repris entre les manifestants et les forces de sécurité,
- F. considérant que l'état d'urgence déclaré par le gouvernement thaïlandais a entraîné l'instauration d'une censure qui frappe une station de télévision par satellite, plusieurs chaînes de radio et de télévision et des sites internet; considérant que l'Union européenne est profondément préoccupée par les menaces qui pèsent sur la liberté des médias et réaffirme que la liberté d'expression constitue un droit fondamental consacré par la déclaration universelle des droits de l'homme,
- G. considérant qu'une opération lancée par l'armée, le 19 mai 2010, afin de renforcer un corridor de sécurité autour du campement principal des manifestants a coûté la vie à plusieurs personnes, notamment à un journaliste italien, et a fait plusieurs blessés,

H. considérant que M. Ban Ki-Moon, secrétaire général des Nations unies, a fait part de son inquiétude vis-à-vis de ces violences et a appelé les manifestants et les autorités thaïlandaises à faire tout ce qui était en leur pouvoir pour éviter de nouveaux incidents et la perte de vies humaines; considérant que le Vietnam, qui préside actuellement l'ANASE, a exprimé sa préoccupation face à l'aggravation de la situation en Thaïlande et a demandé à l'ensemble des parties d'éviter toute violence et de rechercher la conciliation,

1. exprime sa profonde préoccupation face au conflit violent opposant les manifestants et les forces de sécurité en Thaïlande, lequel constitue une menace pour la démocratie dans ce pays, et fait part de sa solidarité au peuple thaïlandais et à toutes les familles ayant subi la perte d'êtres chers au cours des dernières semaines;
2. rappelle que les Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois dispose que les autorités ont recours autant que possible à des moyens non violents avant de faire usage de la force ou d'armes à feu et que, lorsque l'usage légitime de la force ou des armes à feu est inévitable, les autorités doivent agir avec modération et que leur action doit être proportionnelle à la gravité de l'infraction ;
3. demande à l'ensemble des parties de faire montre de la plus grande retenue et de mettre un terme à toute violence politique;
4. salue la décision du gouvernement d'instaurer une commission réunissant des spécialistes de la médecine scientifique et des représentants d'établissements d'enseignement supérieur pour enquêter sur les cas de personnes ayant perdu la vie lors des incidents du 10 avril et demande au gouvernement d'étendre ces enquêtes aux décès intervenus récemment; souscrit à l'initiative du Ministère du développement social et de la sécurité humaine qui consiste à mettre sur pied un centre destiné à aider les personnes blessées et les proches des personnes qui ont trouvé la mort lors des affrontements entre les agents de l'État et les partisans du Front uni pour la démocratie et contre la dictature (UDD);
5. prend bonne note de la feuille de route présentée le 3 mai 2010 par le premier ministre, M. Abhisit Vejjajiva;
6. demande au gouvernement thaïlandais de veiller à ce que la proclamation de l'état d'urgence n'entraîne aucune limitation disproportionnée des droits fondamentaux et des libertés individuelles; demande au gouvernement thaïlandais de mettre un terme à la censure et aux restrictions imposées à la liberté d'expression;
7. prie instamment l'ensemble des parties d'engager immédiatement un dialogue constructif afin de trouver rapidement une solution négociée et de résoudre la crise actuelle par des moyens pacifiques et démocratiques;
8. salue l'initiative de la commission nationale des droits de l'homme qui consiste à convoquer une réunion consultative réunissant des intellectuels, des représentants des mouvements sociaux, des autorités religieuses, et les quatre anciens premiers ministres MM. Anand Panyarachun, Banharn Silapa-acha, Chavalit Yongchaiyudh et Chuan Leekpai, afin de définir

et de proposer une solution qui permette de sortir de la crise;

9. souligne sa volonté de soutenir la démocratie en Thaïlande en tenant compte de l'excellente qualité des relations entre l'Union européenne et la Thaïlande, ainsi que du rôle de ce pays qui est un foyer de prospérité et de stabilité dans la région;
10. prie instamment la communauté internationale de déployer tous ses efforts pour mettre un terme à la violence; demande à la vice-présidente de la Commission/ haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité à suivre de près l'évolution de la situation politique et de coordonner son action avec l'ANASE, en vue de favoriser le dialogue et de renforcer la démocratie dans le pays;
11. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission, aux États membres, à la vice-présidente de la Commission/ haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, au gouvernement de la Thaïlande, au Secrétaire général de l'ANASE et au Secrétaire général des Nations Unies.